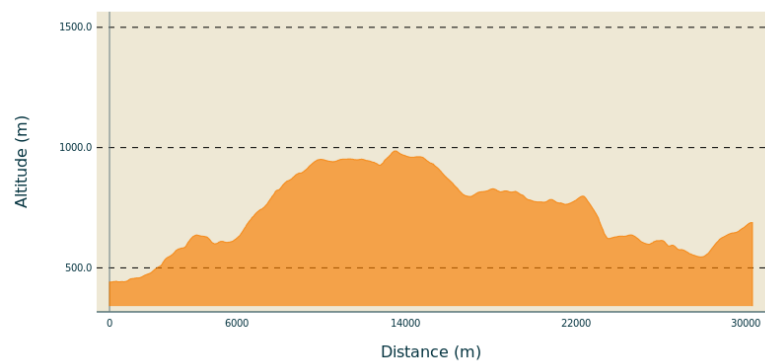


Tour de Pays du Cheylard VTT (étape 1) : du Cheylard à Accons

Val Eyrieux

Profil altimétrique



Infos pratiques

Pratique : VTT
Durée : 4 h
Longueur : 30.4 km
Dénivelé positif : 894 m
Difficulté : Moyen
Type : Étape
Thèmes : Faune - Flore, Géologie, Sommet et points de vue

Itinéraire

Départ : Le Cheylard

Arrivée : Accons

Balisage : ► VTT Itinérance

Communes : 1. LE CHEYLARD 2. JAUNAC 3. SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS 4. ACCONS 5. MARIAC 6. ARCENS 7. DORNAS

Suivre le balisage VTT FFC Tour de Pays ►

1. Départ face à l'Office de Tourisme du Cheylard-Maison du Bijou. Prendre la rue du 5 juillet 1944, puis la rue du Couvent et suivre : *Autres directions*. Prendre à droite la D578 et suivre le panneau *Autres directions*.
2. Prendre à gauche la D120 direction *Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Agrève*.
3. Laisser la D120 et monter à gauche la petite route de *Selve*. Dans le hameau de *Selve* prendre la piste montante balisée rouge et blanc (GR).
4. Sur la petite route quitter le GR et prendre à droite. Au hameau *Le Coulet* monter à gauche la voie goudronnée.
5. Au petit col, aller à droite et suivre le balisage rouge blanc du GR. Quitter ensuite le GR et descendre à droite dans le bois.
6. Au hameau de *Corneduc*, suivre la petite route à droite.
7. A l'intersection des deux routes, monter celle de gauche.
8. Quitter cette route pour monter à droite en direction de *La Borne, Les Farasches* et poursuivre sur la piste.
9. Passer sous la maison *Les Farasches*, puis à l'embranchement du mât '*Le col*' monter en direction de *Pont-de-Fromentières*.
10. A l'embranchement du mât '*La Berche*' prendre direction *Pont-de-Fromentières* et poursuivre sur les crêtes du GR 420.
11. A l'embranchement du mât '*Le réservoir*' aller en direction de *Saint-Andéol-de-Fourchades* et garder la piste en crête.
12. Au carrefour du mât '*Chadenac*' monter le GR en direction de *Saint-Andéol-de-Fourchades*.
13. A l'embranchement du mât '*Cornuscle*' descendre la petite route jusqu'à Girond. Au hameau de *Girond* prendre la piste à droite.
14. Au carrefour du mât '*L'Aubépin*' continuer sur la piste en direction de *Dornas*.
15. A l'embranchement du mât '*Le Replay*' quitter la piste et descendre à gauche en direction de *Dornas*. Descente difficile !
16. Après le pont en bois prendre la route D578 à droite. 50 m après tourner à gauche, la rue de la forge, puis descendre la ruelle à gauche en direction du pont.
17. Passer au dessus du garage et prendre la piste à droite. Aller toujours tout droit.
18. Au hameau *La Chaise*, laisser la route montant à *Molines*. Descendre sur 400 m la route D578. Après la dernière maison, monter le sentier à droite.
19. A *Pont de Fromentières*, rejoindre le rond point et prendre la direction : *Accons*. Monter par la petite route jusqu'aux maisons du hameau *Chaussinand*.
20. Prendre à droite la petite route sur 200 m puis prendre la piste de gauche *Chemin de Reignet*.
21. A l'embranchement du mât '*Praderne*' fin de la première étape.

Hébergements possible à 15 minutes sur Le Cheylard. Descendre en direction d'Accons et prendre la D282, route du Château à droite et ensuite la D578 encore à droite.

